

Activité de la Société Radio-Canada en 1963-1964

Télévision.—La ligne de conduite actuelle de la Société en matière de télévision consiste à aménager des installations pour desservir les Canadiens qui ne sont pas atteints par les stations actuelles de Radio-Canada ni par les stations privées affiliées à ses réseaux. L'expansion impressionnante du rayonnement, qui a caractérisé les premières années de la télévision, est maintenant chose du passé. À la fin de 1964, le service national de télévision était accessible à plus de 94 p. 100 des Canadiens grâce aux stations de Radio-Canada et aux postes privés affiliés. Pour les 6 p. 100 qui restent, il devient de plus en plus difficile et coûteux de les atteindre car beaucoup d'entre eux habitent des collectivités isolées, parfois, à des milliers de milles des grandes lignes de communication est-ouest; l'extension du service à ces régions est subordonnée à certaines considérations financières et à diverses barrières techniques, notamment la disponibilité de fréquences de diffusion et de services de réseau. La ligne de conduite de la Société consiste à étendre d'abord le service aux régions où il est possible d'atteindre le plus de gens au plus bas coût. Toutes les localités de plus de 2,000 habitants, soit une soixantaine, entrent dans les plans de la Société. La part de 63 p. 100 du public canadien qui est à la portée des stations de télévision de Radio-Canada profite pleinement du service national mais, pour les 31 p. 100 qui sont desservis par les stations privées affiliées, le service du réseau national se limite à 49 heures en moyenne par semaine pour les stations de langue anglaise et à 66 heures pour les stations de langue française. La Société se propose de faire disparaître graduellement cette inégalité en aménageant de nouvelles installations pour ses propres réseaux; en conformité du programme de collaboration Radio-Canada-stations privées, les canaux de télévision pour la région Saint-Jean-Fredericton (N.-B.), pour Saskatoon (Sask.) et pour Sudbury (Ont.) ont été réservés pour l'usage de la Société.

Cependant, l'extension du service de télévision aux régions non encore desservies ne représente qu'un aspect de la tâche de Radio-Canada. La mise sur pied graduelle, dans chaque province, des principaux moyens de production ainsi que le remplacement d'installations désuètes afin de maintenir un haut niveau d'efficacité sont aussi de première importance. En 1963-1964, deux nouvelles stations de réémission de télévision ont été mises en service et, à la fin de l'année, six autres stations étaient en voie d'aménagement; toutes sont destinées soit à retransmettre les signaux des stations existantes soit à servir de relais direct pour le réseau de télévision. En outre, la Société a achevé l'aménagement de deux grandes installations de télévision, l'une à Québec et l'autre à Saint-Jean (T.-N.), dotées toutes deux de moyens de production et du personnel d'exploitation nécessaire. L'installation de moyens de production et des émetteurs appropriés a un double but: grâce aux services de transmission de Radio-Canada, la totalité du service national est accessible à l'auditoire et grâce à ses moyens de production, la Société peut puiser à même les ressources de la région en matière d'émissions et ainsi, à la longue, faire mieux connaître la région au reste du pays. Cela permet à Radio-Canada de s'acquitter de l'une de ses fonctions essentielles: permettre aux diverses parties du pays de se mieux connaître mutuellement et présenter au Canada sa propre image.

La complexité du service de télévision de Radio-Canada s'est grandement accrue, ces dernières années, sur le plan de l'administration, par suite de la mise sur pied d'un réseau de télévision tout à fait distinct et entièrement commercial (CTV). L'essor des services de télévision à antenne collective revêt une importance de plus en plus grande pour tous les diffuseurs, publics et privés. Ces systèmes, qui relient des abonnés payants à un réseau de réception et de retransmission, rendent la télévision accessible à des gens qui en seraient autrement privés et, par le fait même, étendent le rayonnement des stations existantes. L'expansion de ces deux systèmes peut avoir des effets appréciables, qui pour la plupart n'ont pu être mesurés jusqu'ici, sur la télévision elle-même. A la demande du gouvernement, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a publié un rapport sur l'avenir de la télévision à antenne collective en tant qu'il intéresse les services ordinaires de télévision.